

**10 décembre 1260 : bataille de Homs (actuelle Syrie).**

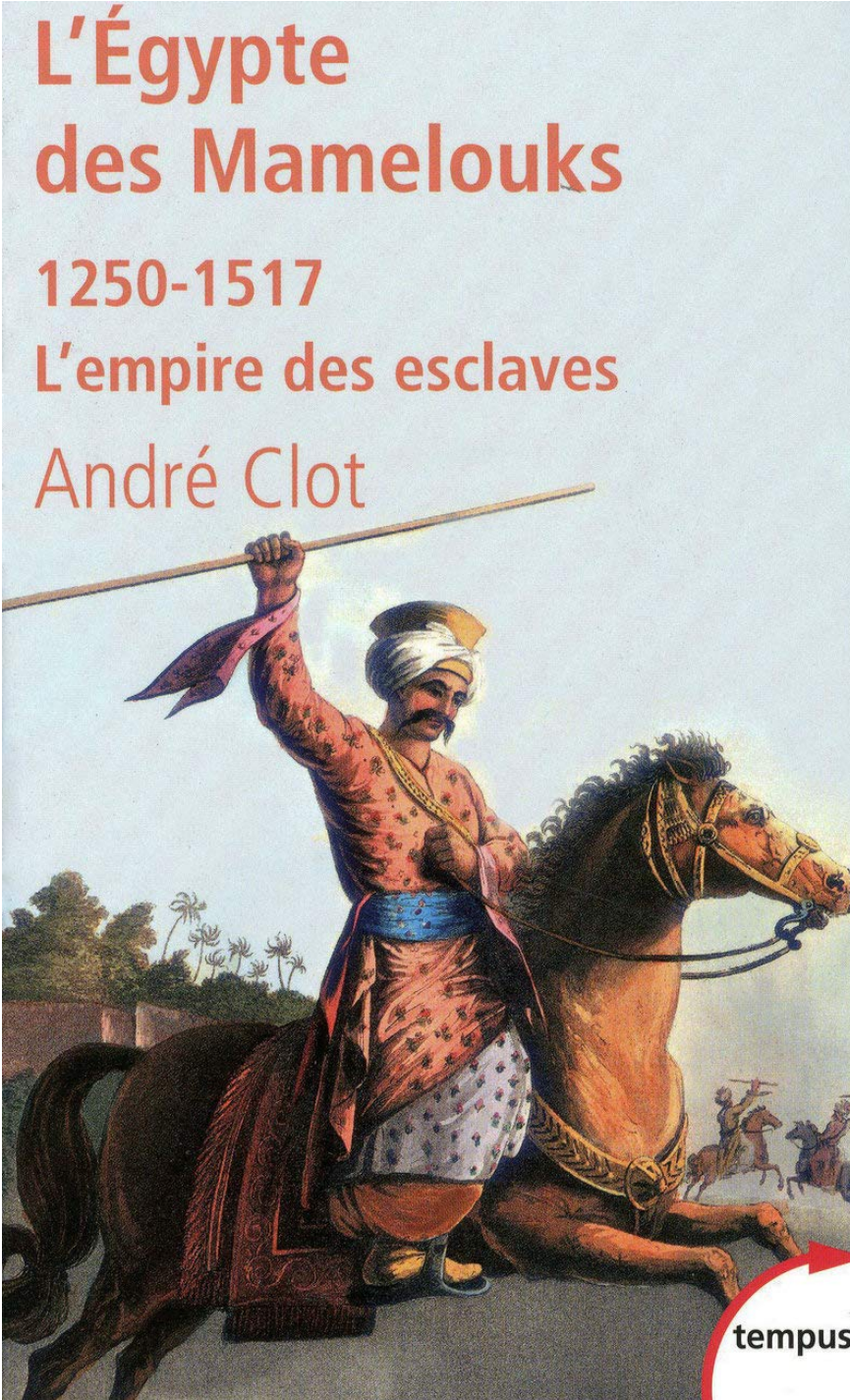
**La Première bataille de Homs est une bataille entre les armées mongoles des il-khanides et les Mamelouks d'Égypte, lors d'une tentative de l'il-khan Hülegü de conquérir la Syrie. Elle se déroule aux environs de Homs le 10 décembre 1260 et se solde.**

# L'Égypte des Mamelouks

1250-1517

L'empire des esclaves

André Clot



tempus

Après la prise de Bagdad et la destruction du califat, Hülegü, retourne dans ses quartiers d'été en Azerbaïdjan dans sa capitale Maragha. La prise de Bagdad et la chute de Mossoul laissent le monde musulman dans la terreur. Arrivent à Tabriz les princes voisins qui viennent faire allégeance, parmi eux se trouvent les deux frères rivaux Seldjoukides de Roum Izz ad-Dîn Kay Kâwus l'aîné et son cadet Rukn ad-Dîn Kiliç Arslân. Pour achever la mission que lui a confiée son frère Môngke Khan,

Hülegü se doit d'aller conquérir la Syrie. Le pays est alors partagé entre les croisés et les successeurs de Saladin, les Ayyoubides qui règnent à Alep et à Damas. Le prince croisé Bohémond comte de Tripoli et prince d'Antioche est étroitement allié du roi d'Arménie (Cilicie) Héthoum 1<sup>er</sup> dont il a épousé la fille. Bohémond comme Héthoum 1<sup>er</sup> font allégeance à Hülegü qui n'est pas hostile aux chrétiens. L'ayyoubide Al-Nasir Yusuf qui règne sur Alep et sur Damas envoie son fils Al-Azîz à Hülegü en signe d'allégeance. Malgré cela l'il-khan est décidé à conquérir la Syrie.

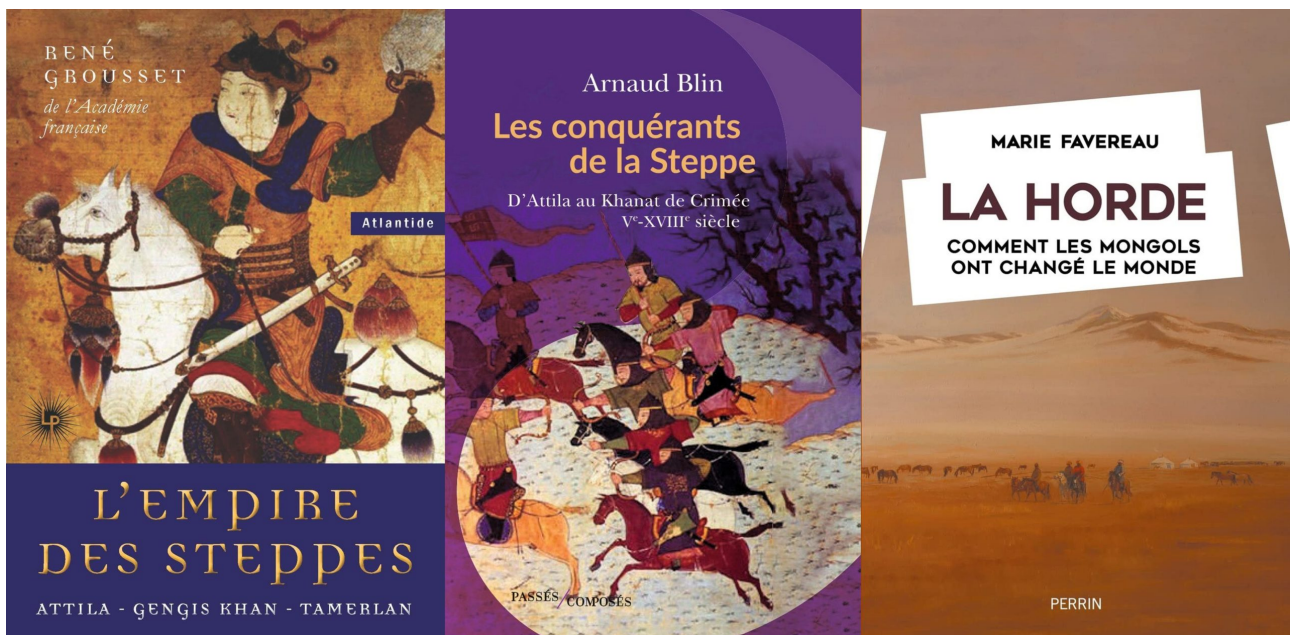
Le plan de campagne des Mongols aurait été décidé dans une entrevue entre Hülegü et le roi d'Arménie Héthoum 1<sup>er</sup>. Hülegü commence par la conquête de la Mésopotamie qu'il prend aux Ayyoubides. Puis il envahit la Syrie, prend Alep (30 janvier pour la ville et 25 février 1260 pour la citadelle). Les murs d'Alep furent renversés ses mosquées démolies ses jardins dévastés Les vainqueurs firent un immense butin dans la citadelle et y trouvèrent beaucoup d'artisans qu'ils retiennent prisonniers. Les Mongols y prirent aussi plusieurs enfants du prince Al-Nasir Yusuf avec leurs mères. Ils trouvent dans les prisons de la citadelle neuf émirs mamelouks baharites dont l'un des principaux est Sunqur al-Achqar. Hülegü reçoit la nouvelle de la mort du grand khan Möngke six mois plus tôt (11 août 1259), il décide de rejoindre ses états et laisse le commandement à son lieutenant Ketboğa. En partant d'Alep il donne l'ordre de raser les murs de la ville et de la citadelle. Il recommande au prince Achraf Musa, petit-fils d'Al-Nasir Yusuf venu faire allégeance, de démolir les fortifications de Homs et de Hama. Ce prince ne fait détruire qu'une petite partie de la citadelle de Homs sa capitale. La citadelle de Hama est rasée, mais les murailles de la ville sont conservées.



Damas est prise (1<sup>er</sup> mars 1260 pour la ville et 4 avril 1260 pour la citadelle). Al-Nasir Yusuf préfère fuir les Mongols plutôt que défendre ses villes. Au moment d'entrer en Égypte, il se rend aux Mongols plutôt que de se livrer aux Mamelouks. Ketboğa lui promet même de le réinstaller comme sultan de Damas quand la conquête de l'Égypte sera achevée. Mais ce sont les Mamelouks qui battent les Mongols à Aïn Jâlût le 3 septembre 1260, Ketboğa est fait prisonnier par les Mamelouks, il est exécuté par le sultan Qutuz. Celui-ci est reçu en libérateur par la population musulmane de Damas. Les Mongols sont repoussés au-delà de l'Euphrate. Les Mamelouks occupent la Syrie musulmane mettant définitivement fin à la dynastie ayyoubide. Baybars exécute Qutuz de sa main lors d'une chasse au lièvre le 24 octobre 1260. Il se fait proclamer sultan aussitôt par les chefs militaires. Hülegü apparaît aux yeux de beaucoup comme un défenseur du christianisme, c'est peut-être ce qui provoque l'hostilité de son cousin Berké le quatrième khan de la Horde bleue et le premier à se convertir à l'Islam. Berké se rapproche des mamelouks et reçoit le soutien de Baybars.

À la fin de novembre 1260, Hülegü reprend l'offensive. Un détachement mongol pénètre de nouveau en Syrie et pille une seconde fois Alep. Les Mongols marchent sur Hama puis vers Homs. 6 000 Mongols arrivent devant la ville le 10 décembre 1260. Les princes de Homs et de Hama sortent de la ville avec 1 400 cavaliers. Les Mongols sont mis en fuite et poursuivis ils perdent dans la déroute beaucoup de monde en tués et prisonniers.

Les généraux mongols en se repliant repassant à Alep où ils exécutent tous les réfugiés venus d'autres villes. La ville est en proie des pillards, enfin elle est rançonnée par l'émir mamelouk qui en reprend possession. Hülegü meurt le 8 février 1265. Sa mort est regrettée par les chrétiens qui ont vu en Hülegü et son épouse « *les deux grands astres de la foi chrétienne* », « *un autre Constantin et une autre Hélène* ». Hulägu eut pour successeur son fils aîné Abaqa (1265-1282). Plus de vingt ans après, en septembre 1281, une armée mongole de 50 000 hommes entre en Syrie. Le roi Léon III d'Arménie apporte ses propres contingents. Aux 50 000 Mongols, s'ajoutent 30 000 Arméniens, Géorgiens et Francs. Cette armée est commandée par le frère d'Abaqa nommé Mengü Temür.



**10 décembre 1652 : bataille de Dungeness (première guerre anglo-néerlandaise).**

**La bataille de Dungeness a lieu le 10 décembre 1652 (le 30 novembre selon le calendrier julien en usage alors en Angleterre) au large du cap Dungeness (Kent), pendant la première guerre anglo-néerlandaise.**



Amiral Maarten Harpertzoon Tromp (1598-1653).

En octobre 1652, le gouvernement anglais, croyant à tort qu'après leur défaite à la bataille de Kentish Knock les Provinces-Unies, devraient s'abstenir de faire ressortir une flotte si tard dans la saison, envoie vingt navires en Méditerranée. Cela ne laisse à Blake que 42 navires pour contrôler la mer du Nord et la Manche. Pendant ce temps les Néerlandais font de gros efforts pour réparer et renforcer leur flotte.

Le 1<sup>er</sup> décembre après la défaite du vice-amiral Witte de With, le lieutenant-amiral Maarten Tromp, prend le commandement de la flotte des Provinces-Unies qui quitte Hellevoetsluis avec 88 navires et de 5 boutefeux, escortant un immense convoi à destination des Indes.

Avec le passage de la Manche, Maarten Tromp fait demi-tour à la recherche des Anglais qu'il rencontre le 9 décembre.

Ce jour-là, le mauvais temps empêche toute action, mais le lendemain Robert Blake engage le combat et vers 15 heures, les deux flottes s'affrontent dans un *feu d'artifice de boulets et de poudre* (selon un témoignage contemporain).

Un fort vent de Nord-Est empêche une grande partie de la flotte néerlandaise de livrer bataille, mais à la tombée de la nuit Blake a déjà perdu 5 navires dont 2 capturés par les Hollandais et plusieurs autres sont sévèrement endommagés. Sous le couvert des ténèbres Blake se replie à son ancrage dans les Downs.

Tromp n'est guère satisfait du résultat car les Hollandais ont manqué l'occasion d'annihiler la flotte anglaise, mais cette victoire lui donne temporairement le contrôle de la Manche et la libre circulation des navires marchands.

Durant l'hiver, Blake fait réparer la flotte, passe en revue les techniques de combats navals et écrit son fameux traité d'Instructions de Navigation et de Combat (*Sailing and Fighting Instructions*), qu'il fournit à ses commandants en 1653 et dans lequel il décrit précisément la technique de la ligne de bataille.

Dès février, les Anglais sont de nouveaux prêts à contester la maîtrise de la mer aux Néerlandais, ce qui se traduit par les trois jours de la bataille de Portland.

### 10 décembre 1710 : bataille de Villaviciosa (guerre de succession d'Espagne).

**L'armée impériale, qui a perdu 2 000 hommes, sur les 23 000 qu'elle comptait au départ, dans la bataille d'Almenara et la bataille de Saragosse, ainsi que dans les fréquentes escarmouches avec les guérilleros, ou par maladie, est absolument incapable d'occuper les deux Castille.**

La position des alliés à Madrid, abandonnés par tous, excepté les plus pauvres de ses habitants, devient insoutenable. Le 9 novembre, ils évacuent la ville, et commencent à se retirer en Catalogne.

Afin de trouver plus facilement du ravitaillement, l'armée se sépare en deux détachements. Le corps principal, composé de 18 000 hommes menés par le général Guido Starhemberg, a un jour d'avance sur les 5 000 hommes du détachement britannique commandé par Lord Stanhope.

Après une poursuite effrénée, le **duc de Vendôme** rejoint le petit détachement britannique et le capture, malgré une résistance désespérée, à la bataille de Brihuega des 8 et 9 décembre.

Informé tardivement du péril qui menace les Britanniques, Starhemberg tente de les secourir, mais arrive trop tard, rejoignant Vendôme à Villaviciosa de Tajuña.

L'affrontement est sanglant. Les Franco-Espagnols perdent 2 500 hommes, les coalisés plus de 12 000. L'armée impériale est obligée de poursuivre sa retraite, abandonnant derrière elle son

artillerie, 14 étendards, 54 drapeaux et 10 paires de cymbales.

Harcelée à chaque étape par la cavalerie et les guérilleros espagnols, l'armée impériale est réduite à 5 ou 6 000 hommes quand, le 6 janvier, elle atteint Barcelone, une des dernières villes d'Espagne à reconnaître l'autorité de l'archiduc Charles.



Vendôme et Philippe V.

**10 décembre 1765 : naissance du général Jean Gabriel Marchand.**

**Jean Gabriel Marchand, né le 10 décembre 1765 à L'Albenc dans le Dauphiné et mort le 12 novembre 1851 à Saint-Ismier en Isère, est un général de division français de la Révolution et de l'Empire. Il exerce tout d'abord son métier d'avocat, avant de**

**devenir capitaine dans l'armée révolutionnaire. Il sert d'abord en Italie sous les ordres d'un certain nombre de généraux, puis participe à la première campagne d'Italie de 1796 à 1797. Marchand devient colonel la même année et remplit différentes fonctions en Italie. En 1799, il combat à la bataille de Novi avec le général Joubert, qui y est tué. Promu général de brigade peu après, il est transféré à l'armée du Rhin en 1800.**



En 1805, au début des guerres napoléoniennes, Marchand dirige sa brigade à Haslach-Jungingen et Dürenstein. Il est ensuite nommé général de division dans le corps du maréchal Ney, et prend part à la bataille d'Iéna et au siège de Magdebourg en 1806. À la fin de l'année, avec sa division, il parvient à vaincre 3 000 soldats prussiens, et en 1807 se distingue à Eylau, Guttstadt et Friedland. Napoléon, pour le récompenser, le fait grand aigle de la Légion d'honneur et comte de l'Empire. En 1808 Marchand se rend en Espagne pour participer à la guerre de la péninsule. En l'absence de Ney, il prend le commandement du 6<sup>e</sup> corps et subit une défaite humiliante à la bataille de Tamames face à l'armée espagnole du duc del Parque. Il fait partie, de 1810 à 1811, de la troisième invasion du Portugal au sein des forces du maréchal Masséna, et se bat à Ciudad Rodrigo, Almeida et Buçaco. Le général se distingue particulièrement au cours de la retraite française, et mène sa division à Fuentes de Oñoro contre les Anglais de Wellington.

L'année suivante il retourne aux côtés de l'Empereur pour être présent lors de la campagne de

Russie. La division Marchand est engagée aux batailles de Lützen, Bautzen et Leipzig en 1813. Le général participe ensuite à la campagne de France de 1814, où il défend la frontière des Alpes contre les Autrichiens. Pendant les Cent-Jours, il est chargé par Louis XVIII d'arrêter Napoléon près de Grenoble, mais il ne peut empêcher ses troupes de se rallier à l'ex-empereur. Il est traduit pour cela en conseil de guerre, mais est acquitté. Marchand se retire par la suite à Saint-Ismier, dans l'Isère, où il demeure jusqu'à sa mort. Son nom est inscrit sous l'Arc de triomphe.

**10 décembre 1877 : fin du siège de Plevna (débuté le 19 juillet) pendant la guerre russo-turque de 1877-1878.**

**Le siège ou la bataille de Plevna (Pleven en Bulgarie) est un épisode resté fameux de la guerre russo-turque de 1877-1878, lors du règlement de la Question d'Orient. Les forces militaires russo-roumaines obligèrent le général ottoman Osman Pacha (1837-1900) à se retrancher à Plevna, à la fortifier et à creuser des tranchées pour tenir un long siège qui allait durer cinq mois, du 19 juillet 1877 (31 juillet dans le calendrier grégorien) au 10 décembre 1877 (22 décembre dans le calendrier grégorien). Le pouvoir militaire ottoman de la Sublime Porte fut forcé de construire des ouvrages de défense à Constantinople et à Andrinople, qui deviendra elle aussi le théâtre d'une bataille, menant au traité de San Stefano de 1878. Osman Pacha dut capituler.**



Les Russes franchissent le Danube le 27 juin. Avant le siège, les forces du général Osman Pacha se trouvaient à la forteresse de Vidin sur le Danube, non loin de la forteresse roumaine de Calafat.

Les troupes ottomanes, bien formées et sans réservistes, avaient une solide expérience du combat, ayant récemment vaincu le soulèvement serbe de 1875. À l'annonce de l'arrivée des Russes, les Turcs se préparèrent. Mais ordre fut donné de la part de l'état-major de se porter en renfort de Nikopol (Bulgarie), point de communication important au bord du Danube, vers lequel les Russes se dirigeaient. Après consultation avec le sultan Abdül-Hamid, Osman Pacha met en mouvement le 13 juillet une partie des troupes (20 000 hommes environ) vers l'est ; mais avant d'arriver à Nikopol, il apprend que la ville-forteresse vient d'être investie par les Russes. Au cours de cette bataille, le futur général Iossif Semionovitch Lochounov perd un bras.

Par une chaleur accablante, les hommes se replient à une vingtaine de kilomètres au sud vers Plevna, bourgade entourée de vignobles et dominant la vallée de son haut pic rocheux. Osman Pacha fait bâtir en toute hâte d'importants travaux de défense, et surtout fait creuser tout un réseau de tranchées, dans l'attente de renforts. Les tranchées : une innovation et une première sur un champ de bataille, qui après analyse d'observateurs militaires donnera suite à la guerre des tranchées de 1914/18.

\*\*\*

La première division à atteindre Plevna fut celle du général russe Youri Schilder-Schuldner, le 19 juillet dans la soirée. Il a 6 500 hommes. En raison de la disproportion des forces (20 000 Turcs contre 6 500 Russes), le général russe se borne à bombarder pendant quatre heures la forteresse de Plevna, sous les feux de l'artillerie turque située en hauteur. Cependant, le lendemain, les Russes entreprennent une attaque qui semble réussir dans un premier temps puisqu'ils réussissent d'abord à avancer, prenant trois rangs de tranchées turques, mais les Turcs contre-attaquent, causant de sérieuses pertes et récupérant armes et munitions abandonnées sur le terrain brièvement conquis. Les pertes sont de 1 000 hommes côté turc et 4 000 côté russe. Schilder-Schuldner demande des renforts d'urgence.

Le général de Krüdener arrive avec tout le IX<sup>e</sup> corps d'armée, soit 27 000 fantassins, 2 200 cavaliers et 140 canons.

Sur ordre du grand-duc Nicolas, généralissime de l'Armée du Danube, le général de Krüdener doit prendre le commandement des deux armées. Dans l'esprit de l'état-major, il fallait attaquer avec le soutien préalable de l'artillerie.



Général Mikhaïl Skobelev (1843-1882).

Le général Mikhaïl Skobelev, toujours sur son cheval blanc, arrive avec sa troupe de cosaques et du 27 au 29 juillet, avec les hommes du lieutenant-colonel Baklanov, envoie des missions de reconnaissance, afin de mieux cerner le nombre d'hommes de l'ennemi et le

dispositif des redoutes et des tranchées turques sur des dizaines de kilomètres. Pendant ce temps, les Turcs améliorent leur système de défense avec les moyens du bord : on réquisitionne des poutres, des solives dans le bourg de Plevna, pour raffermir les redoutes et les tranchées et en construire d'autres ; on creuse parfois avec des baïonnettes, car bûches et pelles manquent. Il y a de graves dissensions politiques entre les Pachas et le Sultan, les renforts hésitent, « *traînent* » à l'appel d'Osman Pacha. Le 30, Krüdener donne l'ordre d'attaquer, il s'appuie sur la cavalerie du général Alexeï Chakhovskoï et l'infanterie du général Skobelev. Le premier doit attaquer les redoutes de l'est et Skobelev, les grandes fortifications du nord (à Grivitsa). En face, il y a un peu plus de 20 000 hommes, avec un certain nombre de cavaliers tcherkesses et de bachi-bouzouks et près de 60 canons.

Les batteries russes se mettent d'abord à tirer, puis les divisions se ruent à l'assaut sur le champ de bataille de Plevna. Les Russes sont désorientés et tombent sous le feu des Turcs, voire de leurs propres tirs ; sur le flanc gauche, les troupes de Skobelev peinent à avancer. Les Russes réussissent à prendre deux tranchées, trois fortins et à s'approcher de la redoute principale. En une journée, les pertes sont immenses : 10 000 hommes du côté russe et 2 000 du côté ottoman. Les Russes se retirent. Le grand-duc Nicolas envoie alors un télégramme au prince Carol de Roumanie : « *Les Turcs, envoyant la plupart de leurs troupes à Plevna, nous écrasent. Votre grâce, je vous supplie de faire notre jonction, comme vous l'avez proposé au général Krüdener. Nous avons des ponts de bateaux entre le Jiu et Corabia* ». Les troupes russes (52 000 hommes) et roumaines (43 000 hommes) sont par conséquent mises sous le commandement du souverain roumain, ayant pour adjoint le général russe Pavel D. Zotov.



Le lendemain 31 juillet, Osman Pacha profite de la baisse du moral russe, pour effectuer une folle sortie. À la tête de sa cavalerie, il quitte Plevna et attaque les avant-postes russes, prenant un canon, mais ne parvenant pas à approcher l'un des fortins pris par les Russes. Cette manœuvre prouve que les Turcs sont prêts à aller jusqu'au bout. Les pertes sont lourdes : 1 300 du côté ottoman, 1 000 du côté russe.

La bataille de Plevna s'engage mal pour les Russes. Les Russes avec 97 canons et 28 000 de leurs hommes décident alors de couper Plevna de ses environs. À une vingtaine de kilomètres se trouve la petite ville de Lovetch qui abrite quelques milliers de Turcs dont un tiers, comme les bachi-bouzouks, d'irréguliers. Alerté, Osman Pacha se lance à sa défense en vain. La riposte est favorable aux Russes, et Skobélev prend la ville, après avoir infligé de lourdes pertes au général ottoman.

Revenu dans Plevna même, Osman Pacha se mit à planifier une riposte. On fit évacuer les blessés de la bourgade. De nouveaux soldats s'étaient joints à lui. Entre le 7 et le 10 septembre une attaque d'artillerie russe eut lieu, mais ne réussit qu'à infliger des peines matérielles légères vite réparées. Le moral des Turcs n'était pas entamé.

C'est alors que les Turcs prennent l'initiative. Sous le feu nourri de l'ennemi, ils tentent de

repandre du terrain. Mais les 35 000 soldats ottomans, appuyés par 72 canons, sont vite dépassés par les 83 000 soldats russes et roumains, appuyés par 427 canons. Ils sont écrasés le 11 septembre sous le feu de l'artillerie, et bientôt les fantassins partent à l'assaut. Les Turcs perdent une redoute. Les engagements sont très violents : le général russe Mikhaïl Skobelev et le colonel roumain Mihai Cerchez se battent en première ligne et Osman Pacha lui-même participe au combat ; mais il doit reculer. Dans cette troisième attaque, surtout pendant les dernières heures où l'artillerie tire sans discontinuer, les pertes sont considérables : chez les Russes 15 000 et les Roumains 5 000. Les pertes russes et roumaines ont atteint 50 000 depuis le début de la guerre.

Le tsarévitch Alexandre de Russie qui participe à la campagne du Danube, ne peut s'empêcher d'écrire à son conseiller Constantin Pobiedonostsev à propos de ces tueries : « *Nous ne pensions pas que la guerre traînerait si longtemps ; au début, tout allait bien et nous pouvions espérer une fin rapide ; puis tout à coup ce malheureux Plevna ! Ce cauchemar de la guerre !* ».

Ne parvenant pas à prendre Plevna par l'attaque massive, les Russes décident d'avoir recours au blocus pour attendre la fin de la belle saison. Osman Pacha reçoit des renforts, mais pas suffisamment selon ses vœux, le nombre des soldats ottomans étant de 48 000 et 96 canons. Chez les Russes et leurs alliés roumains, qui étaient plus du double avec un armement suffisant en quantité, mais pas toujours en qualité, on se contenta de harcèlements ponctuels, sans effet car les Turcs, affaiblis physiquement, ne l'étaient pas moralement.

Skobelev décida de se rendre à Lesny Doubniak sur les hauteurs autour de Plevna, pour surveiller et harceler les Ottomans retranchés. Lorsque les Russes et les Roumains prirent leur dernière redoute, et qu'Osman Pacha fut blessé et capturé en voulant rejoindre le reste de l'armée ottomane, les Turcs, à court de munitions et de vivres, durent capituler, le 10 décembre, devant le colonel roumain Cerchez.

Le lendemain, Osman Pacha fit sa reddition solennelle au grand-duc Nicolas Nikolaïevitch, qui lui exprima son admiration pour sa bravoure. L'empereur Alexandre II, lorsqu'il le reçut avant son départ pour une résidence surveillée à Kharkov, lui rendit son épée en témoignage d'estime.

**La promotion de Saint-Cyr 1876-1878 porte le nom de « *promotion de Plevna* ».**

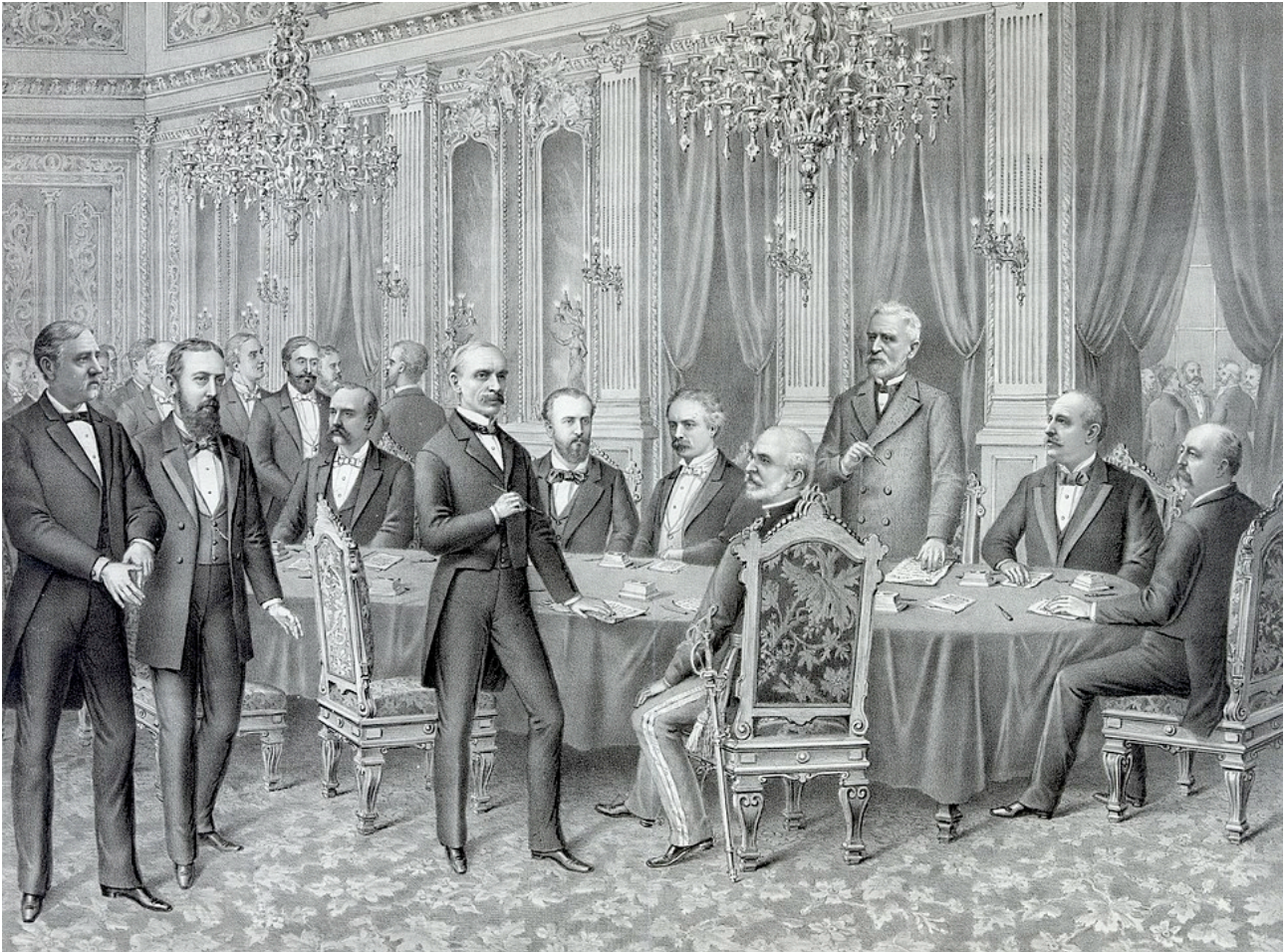
[View Fullscreen](#)

[Aller au contenu PDF](#)

**10 décembre 1898 : traité de Paris mettant fin à la guerre hispano-américaine.**

**La guerre hispano-américaine, commencée le 25 avril 1898, à la suite d'une « *escalade* » des différends opposant les États-Unis et l'Espagne, s'achève le 10 décembre 1898 avec les négociations du traité de Paris, qui marque la perte par l'Espagne de ce qui lui restait de son empire d'outre-mer.**

Depuis les années 1890, l'isolationnisme américain venant de la doctrine Monroe perd en intensité. Les États-Unis cherchent à ouvrir de nouveaux marchés dans une idée d'expansion économique, comme avec Cuba qu'ils déclarent soutenir officiellement dans sa volonté d'indépendance en 1896.



\*\*\*

Le Président des États-Unis d'Amérique et Sa Majesté la Reine Régente d'Espagne au nom de son Auguste Fils, Don Alphonse XIII, désirant mettre fin à l'état de guerre existant à présent entre leurs deux pays, ont, dans ce but désigné comme plénipotentiaires :

Le président des États-Unis : William R. Day,  
Cushman K. Davis,  
William P. Frye,  
George Gray  
et Whitelaw Reid, citoyens des États-Unis

Et Sa Majesté la Reine Régente d'Espagne :

Don Eugenio Montero Ríos, président du Sénat ;  
Don Buenaventura de Abarzuza, Sénateur du Royaume, ancien ministre de la Couronne ;  
Don José de Garnica, député aux Cortès, magistrat de la Cour suprême ;  
Don Wenceslao Ramírez de Villa-Urrutia, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Bruxelles ;  
et Don Rafael Cerero, général de division ;

Lesquels, s'étant réunis à Paris et ayant échangé leurs pleins pouvoirs, qui ont été trouvés en bonne et due forme, sont, après discussion des matières à traiter, convenus des articles suivants :

#### **Article premier.**

L'Espagne abandonne tout droit et titre de souveraineté sur Cuba.

Et comme l'île, lors de son évacuation par l'Espagne, doit être occupée par les États-Unis, les États-Unis, aussi longtemps que cette occupation doit durer, assureront et exerceront les obligations, qui peuvent résulter, en vertu du droit international, du fait de leur occupation, pour la protection de la vie et des propriétés.

#### **Article 2.**

L'Espagne cède aux États-Unis l'île de Porto-Rico et autres îles à présent sous la souveraineté de l'Espagne dans les Indes occidentales et l'île de Guam dans les Mariannes ou Larrons.

#### **Article 3.**

L'Espagne cède aux États-Unis l'archipel connu sous le nom d'îles Philippines, et comprenant les îles situées dans l'intérieur de la ligne suivante : une ligne qui va de l'Ouest à l'Est, près du 20° parallèle de latitude Nord, à travers le milieu du canal navigable de Bachi, du 118° au 127° degré de longitude Est de Greenwich ; de là longe le 127° degré méridien de longitude Est de Greenwich, jusqu'au parallèle 4 degrés 45 minutes de latitude Nord ; de là suit le parallèle 4 degrés 45 minutes de latitude Nord jusqu'à son intersection avec le méridien 119 degrés 35 minutes de longitude Est de Greenwich ; puis suit le méridien 119 degrés 35 minutes de longitude Est de Greenwich jusqu'au parallèle 7 degrés 40 minutes de latitude Nord ; de là suit le parallèle 7 degrés 40 minutes de latitude Nord jusqu'à son intersection avec le méridien 116 degrés de longitude Est de Greenwich ; de là rejoint par une ligne droite l'intersection du 10° degré parallèle de latitude Nord avec le 118° degré méridien de longitude Est de Greenwich ; et de là suit le 118° degré méridien de longitude Est de Greenwich jusqu'au point où commence la présente démarcation.

Les États-Unis paieront à l'Espagne la somme de 20.000.000 de dollars dans le délai de trois mois après l'échange des ratifications du présent traité.

#### **Article 4.**

Les États-Unis, pendant le terme de dix ans à partir de la date de l'échange des ratifications du

présent traité, admettront les vaisseaux et les marchandises de l'Espagne dans les ports des îles Philippines sur le même pied que les vaisseaux et marchandises des États-Unis.

#### **Article 5.**

Les États-Unis, dès la signature du présent Traité, renverront en Espagne, à leurs propres frais, les soldats espagnols faits prisonniers de guerre lors de la prise de Manille par les troupes américaines. Les armes des soldats en question leur seront rendues.

L'Espagne, dès l'échange des ratifications du présent traité, procédera à l'évacuation des Philippines, aussi bien que de l'île de Guam, dans les mêmes conditions que celles convenues par les commissaires désignés pour régler l'évacuation de Porto-Rico et autres îles dans les Indes occidentales, en vertu du protocole du 12 août 1898, qui demeurera en vigueur jusqu'à ce que ses conditions soient entièrement exécutées.

L'époque à laquelle l'évacuation des îles Philippines et de Guam devra être achevée sera fixée par les deux gouvernements. Les drapeaux, vaisseaux de guerre non capturés, armes à feu, canons de tout calibre, avec leurs affûts et accessoires, poudre, munitions, attelages et matériel et fournitures de toute sorte, appartenant aux forces de terre et de mer de l'Espagne, dans les Philippines et à Guam, demeurent la propriété de l'Espagne. Les pièces de grosse artillerie, à l'exclusion de celles de campagne se trouvant dans les fortifications et ouvrages de défense des côtes, demeureront dans leurs emplacements pendant le terme de six mois, à compter de l'échange des ratifications du Traité ; et les États-Unis pourront, dans l'intervalle, acquérir le matériel de l'Espagne, si un accord satisfaisant à ce sujet entre les deux gouvernements peut être obtenu.

#### **Article 6.**

L'Espagne, dès la signature du présent Traité, remettra en liberté tous les prisonniers de guerre, et toutes les personnes détenues et emprisonnées pour délit politique, en rapport avec les insurrections de Cuba et des Philippines et la guerre avec les États-Unis.

Réciproquement, les États-Unis remettront en liberté toutes les personnes faites prisonnières de guerre par les forces américaines, et se chargeront d'obtenir la mise en liberté de tous les prisonniers espagnols se trouvant dans les mains des insurgés de Cuba et des Philippines.

Le Gouvernement des États-Unis renverra à ses propres frais en Espagne, et le Gouvernement espagnol renverra à ses propres frais aux États-Unis, à Cuba, Porto-Rico et aux Philippines, suivant la situation de leurs foyers respectifs, les prisonniers qu'ils remettront ou feront remettre en liberté, respectivement, en vertu de cet article.

#### **Article 7.**

Les États-Unis et l'Espagne abandonneront réciproquement tout droit à indemnité, national et individuel, de toute nature, de l'un des deux gouvernements ou de ses citoyens ou sujets sur l'autre Gouvernement, qui pourrait être né depuis le commencement de la dernière insurrection à Cuba et antérieurement à l'échéance des ratifications du présent Traité, y

compris tout droit à une indemnité pour les frais de la guerre.

Les États-Unis examineront et régleront les réclamations de leurs citoyens contre l'Espagne, auxquelles ils renoncent par cet article.

#### **Article 8.**

En conformité des stipulations des articles 1, 2 et 3 du présent Traité, l'Espagne abandonne à Cuba et cède à Porto-Rico et dans les autres îles des Indes occidentales, dans l'île de Guam et dans l'archipel des Philippines, tous les bâtiments, quais, casernes, forts, édifices, voies publiques et autre propriété immeuble, qui, conformément à la loi, appartiennent au domaine public, et comme tel, appartiennent à la couronne d'Espagne.

Et il est par les présentes déclaré que la renonciation ou cession, suivant le cas, auquel le précédent paragraphe se rapporte ne pourra, à aucun égard, préjudicier à la propriété ou aux droits qui, d'après la loi, appartiennent à la paisible possession de la propriété de toute nature, des provinces, municipalités, établissements publics ou privés, corps ecclésiastiques ou civils, ou toute autre association ayant capacité légale d'acquérir ou de posséder dans les susdits territoires abandonnés ou cédés, ou des simples particuliers, de quelque nationalité que ces individus puissent être.

La susdite renonciation ou cession, suivant le cas, comprend tous les documents se rapportant exclusivement à la souveraineté abandonnée ou cédée, qui peuvent exister dans les Archives de la Péninsule. Si quelque document dans lesdites Archives se rapporte seulement partiellement à la dite souveraineté, une copie de cette partie sera fournie toutes les fois que cela sera demandé. De semblables règles seront réciproquement observées en faveur de l'Espagne à l'égard des documents se trouvant dans les Archives des îles ci-dessus mentionnées.

Dans ladite renonciation ou cession, suivant le cas, sont aussi compris les droits que la couronne d'Espagne et ses autorités possèdent à l'égard des Archives et dépôts officiels, exécutifs aussi bien que judiciaires, dans les îles ci-dessus mentionnées, qui sont relatifs aux dites îles, aussi bien qu'aux droits et aux propriétés de leurs habitants. Ces Archives et dépôts devront être soigneusement conservés, et les personnes privées sans distinction auraient le droit de réclamer, conformément aux lois, des copies authentiques des contrats, testaments et autres instruments formant partie des minutes ou dossiers notariaux, ou qui peuvent être contenus dans les Archives exécutives ou judiciaires, que ces dernières soient en Espagne ou dans les îles susdites.

#### **Article 9.**

Les sujets espagnols, natifs de la Péninsule, résidant dans le territoire sur lequel l'Espagne, par le présent traité, abandonne ou cède sa souveraineté, pourront rester dans ledit territoire, ou pourront s'en éloigner, en conservant, dans chaque cas, tous leurs droits de propriété, y compris celui de vendre ces propriétés ou leurs produits ou d'en disposer ; et ils auront aussi le droit de continuer d'exercer leurs industrie, commerce et professions, étant soumis à cet égard aux lois qui sont applicables aux autres étrangers. Dans le cas où ils resteront dans ce

territoire, ils pourront conserver leur allégeance à la couronne d'Espagne en faisant, devant une cour d'enregistrement, dans le délai d'un an à dater de l'échange des ratifications du présent Traité, une déclaration de leur décision de conserver cette allégeance ; faute de cette renonciation, ils seront considérés comme y ayant renoncé et avoir adopté la nationalité du territoire dans lequel ils se trouveront résider.

Les droits civils et la situation politique des habitants indigènes des pays cédés par le présent aux États-Unis seront fixés par le Congrès.

#### **Article 10.**

Les habitants des territoires sur lesquels l'Espagne abandonne ou cède sa souveraineté auront le libre exercice de leur religion garanti.

#### **Article 11.**

Les Espagnols résidant dans les territoires sur lesquels l'Espagne, par le présent Traité, cède ou abandonne sa souveraineté, seront soumis en matière civile aussi bien que criminelle, à la juridiction des tribunaux du pays où ils résident, conformément aux lois ordinaires régissant celui-ci ; et ils auront le droit de comparaître devant ces tribunaux, et de suivre la même procédure que les citoyens du pays auxquels les tribunaux appartiennent.

#### **Article 12.**

Les actions judiciaires pendantes au moment de l'échange des ratifications du présent Traité dans les territoires sur lesquels l'Espagne abandonne ou cède sa souveraineté seront terminées suivant les règles suivantes :

1° Les jugements rendus, soit en matière civile entre des particuliers, soit en matière criminelle, ayant la date mentionnée, et à l'égard desquels il n'y a pas de recours ou de droit d'appel d'après la loi espagnole, seront tenus pour définitifs et seront exécutés en due forme par l'autorité compétente dans le territoire dans lequel de tels jugements devront avoir leur effet ;

2° Les actions civiles entre particuliers qui ne seront pas terminées à la date mentionnée devront être poursuivies jusqu'à jugement devant le tribunal où elles se trouveront pendantes ou devant le tribunal qui pourra leur être substitué ;

3° Les actions criminelles pendantes à la date mentionnée devant la Cour suprême d'Espagne contre des citoyens du territoire qui par le présent Traité cesse d'être espagnol continueront sous sa juridiction jusqu'à jugement définitif ; mais, un tel jugement ayant été rendu, l'exécution en sera confiée à l'autorité compétente de l'endroit où le cas s'est produit.

#### **Article 13.**

Les droits d'auteurs et les brevets acquis par des Espagnols dans l'île de Cuba et à Porto-Rico, aux Philippines et dans les autres territoires cédés, à l'époque de l'échange des ratifications du présent Traité, continueront d'être respectés. Les ouvrages scientifiques littéraires et

artistiques espagnols, non subversifs de l'ordre public dans les territoires en question, continueront d'être admis libres de droits dans lesdits territoires pour la période de dix ans, à compter de la date de l'échange des ratifications du présent Traité.

**Article 14.**

L'Espagne aura le pouvoir d'établir des agents consulaires dans les ports et places des territoires, sur lesquels elle a soit abandonné soit cédé sa souveraineté par le présent Traité.

**Article 15.**

Le Gouvernement de chaque pays, pendant le terme de dix ans, accordera aux vaisseaux marchands de l'autre pays le même traitement à l'égard de tous les frais de port, y compris les droits d'entrée et de congé, droits de phare et taxes de tonnage, qu'il accorde à ses propres vaisseaux marchands, non employés au cabotage.

Cet article pourra prendre fin en tout temps par un avertissement donné six mois d'avance par un Gouvernement à l'autre.

**Article 16.**

Il est entendu que toutes les obligations assumées dans le présent Traité par les États-Unis relativement à Cuba sont limitées au temps qui l'occuperont ; mais, à l'expiration de cette occupation, ceux-ci recommandent à tout Gouvernement établi dans l'île d'assumer les mêmes obligations.

**Article 17.**

Le présent Traité sera ratifié par le Président des États-Unis, par et avec l'avis et consentement du Sénat, et par Sa Majesté la Reine Régente d'Espagne, et les ratifications devront en être échangées à Washington dans le délai de six mois à dater de la présente date, ou plus tôt si possible.

En foi de quoi, nous, les plénipotentiaires respectifs, avons signé le présent Traité et y avons apposé nos sceaux.

Fait en double exemplaire à Paris, le dixième jour de décembre, l'an de Notre Seigneur 1898.

Eugenio Montero Ríos  
B. De Abarzuza  
J. De Garnica  
W. R. De Villa Urrutia  
Rafael Cerero

William R. Day  
Cushman K. Davis  
Wm. P. Frye  
Geo. Gray

Whitelaw Reid

**10 décembre 1915 : Naissance du pilote de guerre soviétique Nikolaï Vassilievitch Maksimov.**

Pilote de chasse et As de la Seconde Guerre mondiale, il fut distingué par le titre de Héros de l'Union soviétique. Il est crédité de 18 victoires homologuées, dont 6 individuelles et 12 en coopération, obtenues au cours de 131 missions. En termes de succès aériens, Nikolaï Maksimov est l'as des as des pilotes de l'aviation d'assaut soviétique. Il avait, en outre, détruit 9 autres avions ennemis au sol. Il est mort tragiquement dans un accident d'avion le 8 mars 1952.



**10 décembre 1922 : Naissance du sergent mitrailleur Nicholas « Nick » Alkemade ; célèbre pour avoir survécu le 24 mars 1944 à une chute vertigineuse de 5 600 m... sans parachute.**

Plus de 50 bombardiers sont abattus par les défenses antiaériennes et la chasse allemandes, lors d'une attaque de Berlin par la RAF. Il saute sans parachute de son bombardier Avro

Lancaster abattu et survit à une chute de 5 600 m. Il tombe dans une forêt où les branches des sapins et une épaisse couche de neige amortissent sa réception. Il passera le restant de la guerre au Stalag III.





### 10 décembre 1941 : destruction de la Force Z britannique au large de Singapour.

La **Force Z** est le nom d'un détachement de navires britanniques comprenant le cuirassé HMS *Prince of Wales*, le croiseur de bataille HMS *Repulse* et des destroyers les accompagnant. En 1941, la raison de ce détachement est de renforcer la flotte britannique en Orient et de protéger les possessions du Commonwealth dans le cadre de la stratégie de Singapour. L'absence de couverture aérienne a conduit à l'anéantissement de cette force par l'aviation japonaise le 10 décembre 1941. La *Force Z* était commandée par l'amiral Tom Phillips.

La *Force Z* arrive à Singapour, le 2 décembre 1941. Elle est chargée d'intercepter les transports japonais qui attaquent la Malaisie. Le HMS *Prince of Wales*, le HMS *Repulse* ont été détruits lors d'une attaque japonaise, le 10 décembre 1941.

À la suite de cette annonce, Winston Churchill déclara alors : « *De toute la guerre, je n'ai jamais reçu choc plus brutal... Toute l'horreur de la nouvelle m'apparut en pleine clarté. Il n'existait plus de navires de lignes britanniques ou américains dans l'océan Indien et le Pacifique, sauf les survivants de Pearl Harbor qui se hâtaient de rentrer en Californie. Le Japon régnait en maître absolu sur cette immense étendue marine et nous, nous étions faibles ou nus de partout.* »

#### La composition de cette Force était :

- le cuirassé HMS *Prince of Wales*, commandé par le capitaine de vaisseau John Leach ;
- le croiseur de bataille HMS *Repulse*, commandé par le capitaine de vaisseau William Tennant ;
- quatre destroyers : trois de la classe E : HMS *Electra*, HMS *Express* et HMS *Encounter* et

un de la classe J : HMS *Jupiter*.

Mais pour sa dernière sortie, deux vieux destroyers construits durant la Première guerre mondiale, les HMS *Tenedos* et HMAS *Vampire*, remplacent les HMS *Encounter* et HMS *Jupiter* endommagés qui restent à Singapour pour réparation ;

- le porte-avions HMS *Indomitable* qui devait apporter une couverture aérienne, s'échoue en Jamaïque. Il devait être remplacé par le porte-avions HMS *Hermes*. Mais ce dernier étant plus ancien et considéré comme trop lent, l'amiral Philips ne souhaita pas sa participation.

### 10 décembre 1944 : signature du traité d'alliance et d'assistance franco-soviétique (Moscou).

**Le 10 décembre 1944, les représentants du Gouvernement provisoire de la République française signent à Moscou le premier traité d'alliance et d'assistance mutuelle avec l'Union des républiques socialistes soviétiques.**

Les dirigeants du gouvernement provisoire français, dont le général Charles de Gaulle, président du Gouvernement provisoire de la République française, Georges Bidault et le général Alphonse Juin, profitent de leur visite à Moscou pour contracter une alliance avec l'URSS. Le texte est signé par Bidault et Viatcheslav Mikhaïlovitch Molotov, en présence de Joseph Staline.

L'alliance vise principalement à « *éliminer toute nouvelle menace provenant de l'Allemagne, et à faire obstacle à toute initiative de nature à rendre possible une nouvelle tentative d'agression de sa part* ».

La coopération entre la France libre et l'URSS s'était déjà manifestée en 1942 avec l'envoi sur le front de l'Est de pilotes français qui formèrent l'escadron de chasse Normandie-Niemen.

Il s'agit du deuxième traité d'alliance entre la France et l'URSS, après le Traité franco-soviétique d'assistance mutuelle de 1935.



La signature de ce traité a lieu durant le voyage du général de Gaulle en URSS, du 2 au 10 décembre 1944.

L'initiative de la conclusion de ce traité revient à la France. Le général de Gaulle poursuit plusieurs objectifs. Il s'agit en premier lieu d'affirmer le retour de la France dans le concert des grandes nations, alors qu'elle est peu associée aux décisions majeures prises par les alliés et que les relations avec Washington sont mauvaises, par une rencontre spectaculaire avec Staline et la signature d'un traité bilatéral « d'égal à égal ». Plus concrètement, l'objectif principal est d'empêcher une résurgence de l'Allemagne qui menacerait la sécurité en Europe par une alliance entre les deux principales puissances continentales en Europe, et d'obtenir le soutien des Soviétiques à la politique française vis-à-vis de l'Allemagne. Enfin, de Gaulle anticipe déjà sa volonté de mener après la guerre une politique d'équilibre entre les deux grandes puissances, les États-Unis et l'URSS, et d'indépendance nationale.

Trois sujets essentiels sont discutés à Moscou : les demandes françaises relatives à l'Allemagne après la guerre, le pacte franco-soviétique et — à la demande des Soviétiques — la reconnaissance du Comité polonais de Lublin.

De Gaulle demande le détachement de la Sarre, de la Rhénanie et de la Ruhr afin que ne

puisse se reconstituer un État allemand puissant et doté d'importantes ressources minières et industrielles. Il se heurte au refus de Staline d'en discuter sans Londres et Washington, malgré des propositions de compromis françaises : acceptation de la frontière Oder-Neisse comme frontière orientale de l'Allemagne, et internationalisation de la Ruhr.

L'accord sur le contenu du pacte ne se heurte pas à des difficultés majeures. Les concessions faites par les Français concernent l'absence de clause de non-ingérence dans les affaires intérieures et l'engagement obtenu par Molotov de ne pas participer à une alliance tournée contre le partenaire qui figure à l'article 5 du texte signé.

Les Soviétiques conditionnent la signature du pacte à la reconnaissance par le GPRF du Comité de Lublin, gouvernement installé le 21 juillet 1944 à Lublin par l'Armée rouge, en dépit de l'existence du Gouvernement polonais internationalement reconnu et siégeant à Londres. Les Français y sont opposés mais doivent finalement l'accepter sans quoi la signature du traité n'aurait pu avoir lieu.

**L'Union soviétique dénonce le traité en 1955.** La raison invoquée par Moscou est que « *le gouvernement français a signé et le Parlement a ratifié les accords de Paris qui prévoient la remilitarisation de l'Allemagne occidentale et son inclusion dans des groupements militaires dirigés contre l'Union soviétique* » malgré les engagements pris dans le traité de « *prendre en commun toutes les mesures nécessaires pour prévenir toute nouvelle menace émanant de l'Allemagne et empêcher les agissements qui pourraient rendre possible une nouvelle tentative d'agression de la part de l'Allemagne, à ne pas conclure des alliances et à ne pas participer à des coalitions dirigées contre l'une ou l'autre des parties contractantes* ».

[View Fullscreen](#)

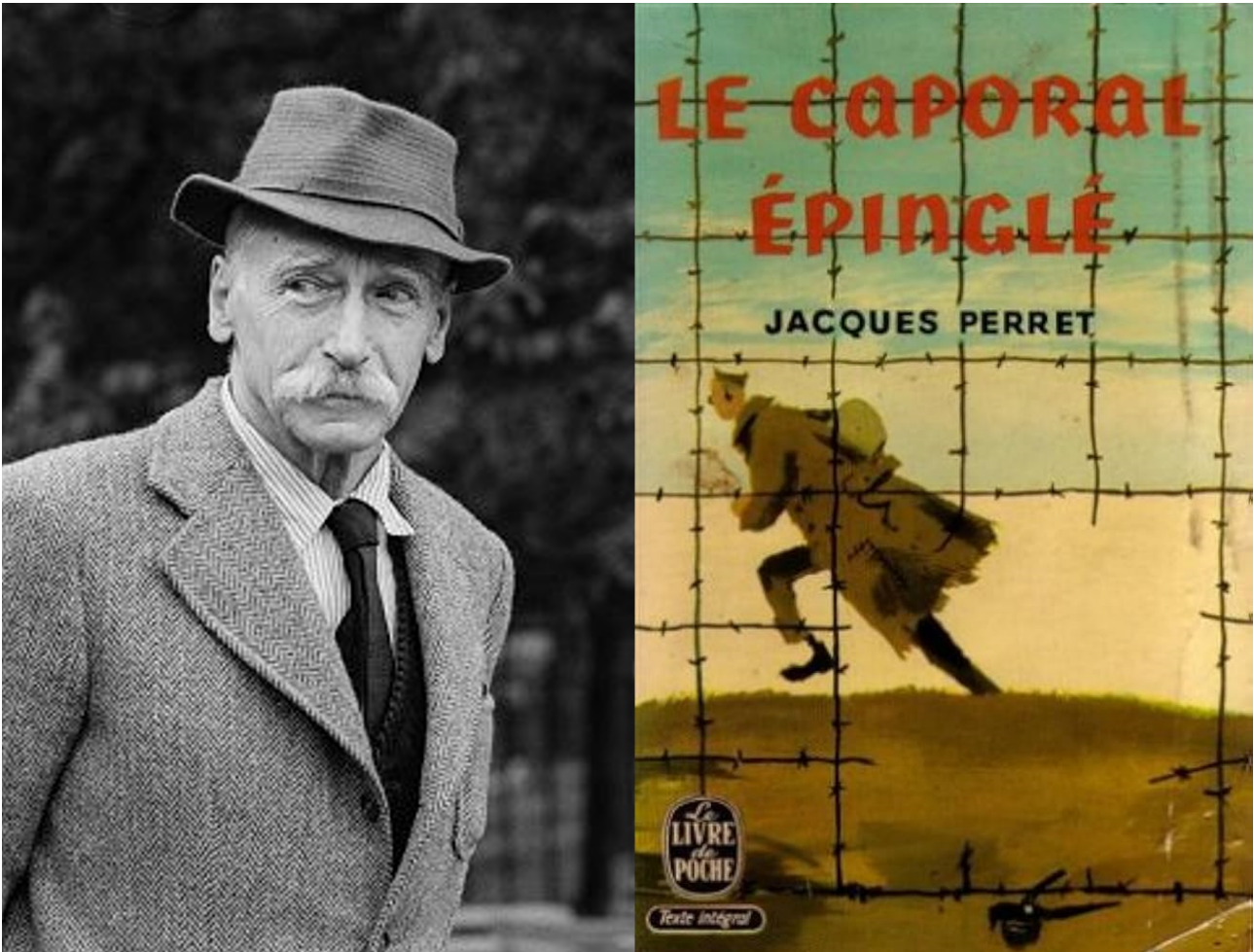
[Aller au contenu PDF](#)

**10 décembre 1992 : mort à 91 ans de l'écrivain Jacques Perret.**

Témoin engagé de son temps au style littéraire admiré, marqué par le premier conflit mondial où son père avait été blessé et son frère aîné tué, il vécut notamment une existence de voyages et d'aventures où se mêlent vie militaire, expéditions lointaines, journalisme, publications de romans, de récits et de nouvelles dont certains inspirés de ses tranches de vie.

Son anti-conformisme, son panache, ses engagements politiques, son style incisif et son goût des œuvres courtes peuvent également le rapprocher des Hussards (mouvement littéraire), écrivains de la génération suivante.

Il a reçu plusieurs prix : Prix Interallié (1951), prix Prince-Pierre-de-Monaco (1958), Thyde Monnier et Mac Orlan (1978), de l'Académie (1978 et 1984) et de la Ville de Paris (1979).



**20 décembre 2020 : les États-Unis reconnaissent la souveraineté du Maroc sur le Sahara occidental.**

### **La Maison Blanche**

Le 10 décembre 2020

Les États-Unis affirment, comme l'ont déclaré les administrations précédentes, leur soutien à la proposition d'autonomie du Maroc comme seule base d'une solution équitable et durable au différend concernant le territoire du Sahara occidental. À compter d'aujourd'hui, les États-Unis reconnaissent donc la souveraineté marocaine sur l'intégralité du territoire du Sahara occidental et réaffirment leur soutien à la proposition d'autonomie sérieuse, crédible et réaliste du Maroc comme seule base à une solution équitable et durable au différend concernant le territoire du Sahara occidental. Les États-Unis estiment qu'un État sahraoui indépendant n'est

pas une option réaliste pour résoudre le conflit et qu'une véritable autonomie sous souveraineté marocaine est la seule solution possible. Nous exhortons les parties à engager des discussions sans délai sur la base du plan d'autonomie du Maroc comme seul cadre pour négocier une solution mutuellement acceptable. Sur la voie de cet objectif, les États-Unis encourageront le développement économique et social avec le Maroc, y compris sur le territoire du Sahara occidental, et à cette fin ouvriront un consulat sur le territoire du Sahara occidental, à Dakhla, pour promouvoir les opportunités économiques et commerciales pour la région.

EN FOI DE QUOI, JE SOUSSIGNÉ, DONALD J. TRUMP, président des États-Unis d'Amérique, en vertu des pouvoirs dont je suis investi par la Constitution et les lois des États-Unis, proclame par les présentes que les États-Unis reconnaissent l'appartenance de l'intégralité du territoire du Sahara occidental au royaume du Maroc.

EN FOI DE QUOI, j'ai apposé ma signature en ce quatrième jour du mois de décembre de cette année deux mille vingt, et la deux cent quarante-cinquième de l'Indépendance des États-Unis d'Amérique.